

Baccalauréat : le ministère propose bien la suppression des évaluations...

10-12 minutes

Le MEN présente, le 28 juin 2021, les "ajustements proposés" pour le baccalauréat GT. Parmi eux, la suppression des évaluations communes. Les 40 % évalués par contrôle continu ne le seraient donc plus que par les notes du livret scolaire. Les disciplines concernées seraient celles du tronc commun, la spécialité abandonnée en fin de première et l'EMC. Le français, la philosophie, les spécialités de terminale seraient donc évaluées uniquement par les épreuves terminales. Le ministère propose aussi des dispositifs pour rendre le contrôle continu "robuste" et pour valoriser les options.



Le ministère de l'Éducation nationale va proposer des dispositifs pour rendre le contrôle continu "robuste" et pour

valoriser les options. © MEN

C'était attendu depuis l'audition de Pierre Mathiot au Sénat le 16 juin 2021 ([lire sur AEF info](#)) et la réunion du comité de suivi du 22 ([lire sur AEF info](#)) : le ministère de l'Éducation nationale envisage bien de supprimer les évaluations communes du baccalauréat général et technologique. Dans un communiqué de presse du 28 juin, le MEN présente les "ajustements proposés" par Jean-Michel Blanquer pour l'examen de fin d'études secondaires, pour les candidats du public ou du privé sous-contrat (1).

"Proposés" car il ne s'agit pas, contrairement à ce qui était attendu, d'annonces fermes du ministre mais de propositions qui doivent être discutées avec les organisations syndicales lors de la CSL du vendredi 2 juillet puis du CSE du jeudi 8 juillet.

Le "tout livret" pour les 40 %

Ces propositions d'ajustement correspondent à ce qu'AEF info avait annoncé le 23 juin ([lire sur AEF info](#)). Le ministère indique que les évolutions présentées répondent à trois objectifs :

- "consolider le format actuel", avec le maintien du ratio 60 % d'épreuves terminales et 40 % de contrôle continu, tout en ayant "la meilleure répartition possible des coefficients entre contrôle continu et contrôle terminal" et en "maintenant le niveau d'exigence en valorisant le travail au long cours et en donnant un poids important pour les examens terminaux et nationaux",
- "simplifier et clarifier les modalités d'évaluation du contrôle continu", en "consolidant le contrôle continu afin d'en garantir la validité",
- "mieux valoriser les options".

Ainsi, le ministre propose donc de passer à "un contrôle continu plus souple, accompagnant les apprentissages et conduit dans le cadre de la classe". Les 40 % de la note reposeront donc "sur la base de la seule moyenne générale issue des moyennes annuelles des bulletins scolaires du cycle terminal". Seraient comprises dans ces 40 % les disciplines du tronc commun, l'enseignement de spécialité abandonné en fin de première et l'enseignement moral et civique.

Les matières évaluées en épreuves sortent du contrôle continu. Contrairement au format actuel, les notes obtenues en contrôle continu en philosophie, dans les enseignements de spécialité suivis en terminale et en français ne compteront plus dans ces 40 %. Le ministère explique : aucune discipline "ne serait évaluée de manière cumulative par le contrôle continu et par le contrôle terminal. L'esprit du nouveau baccalauréat serait ainsi renforcé, qui inciterait chaque élève à s'impliquer toute l'année dans ses apprentissages et préserverait la dimension nationale et symbolique de l'examen".

Le ministère justifie la suppression des EC par le fait que si, avec les E3C puis les EC, "un compromis avait été trouvé, nous avons vu que mettre en place une mécanique de type EC pour certifier un niveau que les professeurs sont capables de certifier par le contrôle continu ne semble plus totalement pertinent", faisant allusion à l'évaluation du bac par contrôle continu qui s'est déroulée ces deux dernières années en raison de la crise sanitaire. Aussi, "le schéma initial a été vécu comme lourd du point de vue organisationnel", assure le ministère.

Les coefficients proposés par le ministère :

60 des 100 coefficients seraient obtenus dans le cadre

d'épreuves anticipées ou d'épreuves terminales seules :

- les épreuves anticipées de français en fin de classe de première (écrit, coefficient 5 ; oral, coefficient 5) ;
- les deux épreuves pour les enseignements de spécialité suivis par l'élève en terminale (coefficient 16 pour chacune d'elles) ;
- la philosophie (coefficient 8 en voie générale, 4 en voie technologique) ;
- le Grand oral (coefficient 10 en voie générale, 14 en voie technologique).

Les 40 coefficients de contrôle continu seraient répartis comme suit :

- toutes les disciplines du tronc commun qui ne font pas l'objet d'épreuves terminales (langues vivantes A et B, histoire-géographie, éducation physique et sportive, enseignement scientifique pour la voie générale, mathématiques pour la voie technologique) se verraient attribuer chacune un coefficient 6 (3 en 1re 3 en terminale) ;
- l'enseignement de spécialité abandonné en fin de classe de première serait crédité d'un coefficient 8 (soit la moitié des enseignements de spécialité conservés par le candidat en classe terminale) ;
- enfin, l'enseignement moral et civique recevrait un coefficient 2 (1 en première, 1 en terminale).

Un contrôle continu "robuste et équitable"

Dans le même temps, pour éviter, notamment, un phénomène de "sur-évaluation" ainsi que des biais de notation et des différences injustifiées entre établissements, le ministère veut construire un "contrôle continu robuste et équitable". Pour cela,

plusieurs dispositifs sont proposés :

- "les équipes enseignantes et les personnels de direction bénéficieraient de formations spécifiques", accompagnées par les corps d'inspection,
- "le guide pour l'évaluation, élaboré par l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche, serait étendu à la classe de première et mis à la disposition des professeurs dès la rentrée scolaire 2021",
- "la banque nationale de sujets (BNS) demeurerait pleinement accessible : les professeurs pourraient y puiser des supports d'évaluation qu'ils pourraient exploiter pour les devoirs en temps limité qu'ils proposeront à leurs élèves dans le cadre du contrôle continu",
- "des outils académiques d'analyse des résultats antérieurs des élèves de chaque lycée complèteraient ces ressources".

Et de préconiser que les pratiques d'évaluation deviennent alors "un sujet majeur des échanges des équipes disciplinaires et des conseils pédagogiques des établissements", afin d'aboutir "à l'élaboration d'un projet sur les pratiques d'évaluation de chaque établissement, connu et partagé par les membres de la communauté éducative".

des options valorisées

La troisième partie du plan présenté porte donc sur les options. Le ministère propose que "tous les enseignements optionnels soient évalués selon les mêmes modalités dans le cadre du contrôle continu établi à partir des moyennes annuelles". Selon les modalités suivantes :

- "un enseignement optionnel suivi sur l'ensemble du cycle terminal serait considéré à hauteur de 4 coefficients, qui

viendront s'ajouter aux 100 coefficients communs du baccalauréat ;

- un enseignement optionnel suivi sur la seule année de terminale serait apprécié à hauteur de 2 coefficients ;
- l'ensemble de ces enseignements optionnels ne pourrait donner lieu à une évaluation excédant 14 coefficients (6 en première, soit 3 enseignements optionnels ; 8 en terminale, soit 4 enseignements optionnels)".

Le ministère prévoit par ailleurs que "les contenus des programmes évalués pour les épreuves terminales des enseignements de spécialité soient recalibrés pour mieux s'adapter à la progression des apprentissages des élèves", compte tenu à la fois des "retours d'expérience" et "des conditions toutes particulières de cette année scolaire".

Un dialogue social qui s'annonce tendu

Place désormais aux discussions avec les organisations syndicales. Le ministère assure que le principe est celui d'un "dialogue social ouvert ; les orientations sont fixées par le ministre mais en fonction de ce que nous diront les acteurs, nous verrons s'il y a lieu ou pas de faire évoluer les textes". Les réunions s'annoncent toutefois tendues. Le Snalc a annoncé, le 25 juin, quitter le comité de suivi ([lire sur AEF info](#)), fustigeant un "passage en force du ministre qui prend prétexte de la crise sanitaire pour porter la plus grave attaque que le bac ait connue".

Ce même syndicat avait, dans un communiqué avec le Snes-FSU, estimé que "renforcer la place du contrôle continu relèverait plutôt d'une instrumentalisation de la crise sanitaire afin d'imposer un projet politique : la réforme du bac telle qu'elle était initialement présentée dans le rapport Mathiot et voulue

par le ministre. Cela confirmerait que les réformes menées par le ministre sont d'abord guidées par un impératif politique plutôt que la prise en compte des réalités du terrain".

Le ministère assure qu'il ne s'agit pas, dans les aménagements proposés, d'une "question idéologique mais de modalités pratiques d'évaluation des élèves. En outre, la crise a montré que les professeurs savent faire les évaluations formatives et sommatives et a conduit tout le monde à avoir une pratique de contrôle continu. L'évaluation peut répondre aux deux enjeux : une copie d'examen peut aussi servir à progresser". De leurs côtés, l'Unsa et le Sgen-CFDT se montrent favorables aux ajustements prévus.

Le ministère va envoyer, ce début de semaine aux syndicats, les projets de textes réglementaires comprenant les évolutions proposées pour le baccalauréat. Ils vont donc être soumis à la consultation du CSE, qui votera (son avis n'est que consultatif). Les textes définitifs devraient ensuite être publiés courant juillet pour une mise en œuvre dès la rentrée 2022.

Des ajustements pour le bac 2022

En outre, si les ajustements proposés étaient retenus, des aménagements seraient prévus pour les élèves de terminale, en 2021-2022, qui auraient donc débuté leur cycle terminal sous l'ancienne version :

- "les enseignements optionnels suivis en classe terminale bénéficieraient des nouvelles modalités d'évaluation : ils seraient donc pris en compte à hauteur de 2 coefficients ;
- l'enseignement moral et civique suivi en classe terminale serait évalué à hauteur de 1 % ;
- les enseignements étant évalués selon le contrôle terminal

(philosophie et enseignements de spécialité) ne seraient pas pris en compte dans le cadre du contrôle continu".